

Étaient présents : Mme Michèle **BRICHEZ** (Présidente) – M. Bernard **HUGUET** - M. Maurice **DEFROCOURT** - Mme Sonia **DRICI** - M. Yoann **FRIN** – Mme Estelle **BERTIN** - Mme Sabrina **GOBERVILLE** – M. Jean-Claude **GAUDEFROY**- Mme Ariane **HENSER-MARTIN** – M. Eric **LANTHIEZ**

Absents excusés : M. Michel **GAUTIER** - M. Ludovic **NIESTRATA** (procuration à Mme DRICI) - Mme Marina **DELHUMEAU** – Mme Martine **CHARLES** (procuration à M. HUGUET) M. Jean-Marie **THIL** (procuration à Mme BRICHEZ) **Secrétaire de séance :** M. Yoann **FRIN**

A l'unanimité :

1/ Les 3 subventions suivantes sont votées :

	Montant
Le Souvenir Français Comité de BURY	100,00 €
Association Patrimoine Culturel & Historique du Canton de MOUY	270,00 €
Association pour la restauration de la Chapelle d'Auvillers	100,00 €

2/ L'Assemblée délibérante, considérant que la suppression de la taxe d'habitation a pour conséquence l'affectation aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, fixe, pour 2022, les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe foncière (bâti)	587 800	42,31 %	248 698
Taxe foncière (non bâti)	25 000	58,78 %	14 695
			263 393

3/ Conformément à l'article L.2123-24-1-1 du CGCT, Madame le Maire communique, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal.

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2022, s'élevant, tant en recettes qu'en dépenses, à :

- 976 131,00 € (section d'exploitation)
- 480 200,00 € (section d'investissement).

4/ Avis favorable est émis à l'acquisition, auprès des Consorts **MACRÉ**, de la parcelle cadastrée section C 594, lieudit « Le Petit Plantis », d'une superficie de 1 a 08 ca, au prix de 120,00 €.

Madame le Maire est autorisée à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative et Monsieur Bernard **HUGUET**, 1^{er} Adjoint, est désigné pour signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

5/ Madame le maire est autorisée à signer, pour l'année scolaire 2022/2023, une convention d'utilisation de la salle des fêtes :

- le mardi, avec Madame Vania **PIPARD**, Présidente de l'association « **TROPICANA BRASIL SHOW** », pour des séances de Freestyle Kids, de Free Zumba Latino et de renforcement musculaire + Cardio Tonic, de 18 H 00 à 21 H 30 ;
- le jeudi, avec Madame Isabelle **LAMY**, Présidente de l'association « **OISE & INSPIRE** », pour des cours de sophrologie et de développement personnel.

DIVERS - INFORMATIONS

- Mme le Maire transmet les remerciements des élèves de 3^{ème} et de l'équipe enseignante du Collège Romain Rolland de MOUY pour la subvention que le CM a allouée dans le cadre de leur voyage mémoriel, en Normandie, des 17 et 18 mars 2022.
- Les 2 subventions sollicitées auprès du Conseil Départemental, pour la réhabilitation des sanitaires de l'école et l'installation d'une aire de jeux, sont accordées, au taux de 39 %.
- Le 06 avril dernier s'est tenue une réunion d'information relative à la réalisation d'une voie douce, par le Département, entre Saint-Félix et Hondainville. Les travaux pourraient débuter en juin, pour une durée de 2 mois. Les transports scolaires ne seront pas impactés. Un alternat manuel sera prévu de 7 H à 9 H et de 16 H à 18 H. Le reste de la journée, un alternat par feux tricolores sera mis en place.
- Des précisions sont apportées, concernant la consommation électrique afférente à l'Eclairage Public, qui a été réduite d'environ 38%. La dépense d'investissement sera ainsi amortie en 5 ans.
- Mme BRICHEZ précise avoir signé ce jour la convention de remboursement par la Thelloise de la consommation d'électricité liée à l'Eclairage Public de la ZA La Croix Blanche : la somme de 420,00 € (soit 70 € par point lumineux) sera versée à la Commune le 1^{er} décembre.

Fait à HONDAINVILLE, le 11 avril 2022
Le Maire, Michèle BRICHEZ